

## Mot du président

---

### Négociation 2023 - Dépôt des demandes sectorielles

Comme prévu, nous avons déposé au Comité patronal de négociation le 31 octobre dernier le cahier de nos demandes sectorielles pour la prochaine ronde de négociation. Lors du prochain conseil des personnes déléguées du 21 novembre, une présentation de ces demandes sera faite. À la suite de cette présentation, le SEPB acheminera les documents aux personnes déléguées pour qu'elles puissent vous les acheminer. Il sera aussi possible de consulter les documents sur le site du syndicat en cliquant sur l'onglet « Négociation 2023 » à l'adresse suivante : [www.selh.qc.ca](http://www.selh.qc.ca). Vous serez en mesure de constater, lors de la lecture du document, que nous avons fait un « dépôt de principes » ayant entre autres pour objectif de revoir la composition de la classe et d'améliorer plusieurs aspects de la tâche des enseignantes et des enseignants.

Dans les prochaines semaines, en conseil fédéral, nos différentes demandes seront élaborées avec plus de précisions. Lors de la dernière « Négociation 2020 », quelques comités interrondes ont été formés et des rapports sont à venir. À la suite de ceux-ci, il sera alors possible, pour notre équipe de négo, d'ajouter un dépôt complémentaire à notre cahier de demandes initiales. Pour le moment, l'objectif est de préciser et de quantifier nos différentes demandes avant le début de la négociation qui aura lieu en janvier prochain. Comme le prévoit la loi, le dépôt patronal doit être fait au plus tard le 31 décembre 2022. C'est par le SEPB et les personnes déléguées que nous serons en mesure de vous informer tout au long de la négociation.

---

## Mot du représentant SST

Bonjour, je me présente Dave Gosselin, technicien informatique au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Avec le nouveau projet de loi PL-59 de la CNESST, tous les centres de services scolaires ont l'obligation d'avoir, dans leur rang, un représentant en santé et sécurité au travail. J'occupe cette nouvelle fonction depuis septembre 2022 à raison de 15,25 heures par semaine. Je représente tous les corps d'emploi que ce soit soutien, enseignant ou professionnel. Ce nouveau régime intérimaire de la CNESST vise à augmenter la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail. Il inclut aussi le volet psychologique y compris la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

Mon rôle actuel est d'identifier, d'analyser et de contrôler les risques. Il est donc possible que vous me voyez passer dans vos établissements afin de visiter les lieux ou de faire certaines vérifications.

J'insiste aussi sur l'importance de remplir vos rapports d'accidents et même lorsqu'il s'agit d'un simple « passé proche ». Dans ce contexte, on pourrait éviter qu'un incident similaire se produise.



# Services offerts aux enseignantes et enseignants

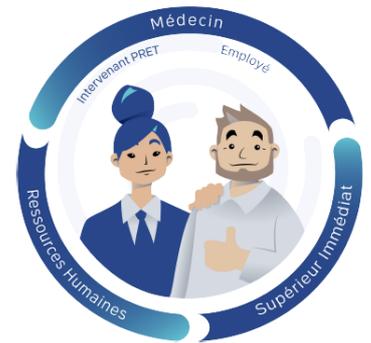
## Programme PRET *Nouveauté!*

### Programme de réintégration au travail

Le programme PRET s'adresse aux personnes qui vivent des problématiques situationnelles et qui sont en arrêt de travail, ou à risque de l'être, pour des motifs d'ordre psychologique.

#### Objectifs du programme :

- Soutenir l'employé dans ce moment de vulnérabilité.
- Réduire les risques de rechute.
- Élaborer un plan d'action avec des moyens réalistes, concrets et un échéancier pour faciliter un retour dans le respect des besoins de l'employé.



## EN COMPLÉMENT DU

### Programme PAE

#### Programme d'aide aux employés

Les enseignants réguliers, leur conjoint(e) et leurs enfants peuvent bénéficier du programme d'aide aux employés (PAE). Le PAE est également offert pour les enseignants à statut précaire (employés seulement). Tous les employés ont accès à des consultations, avec des spécialistes qualifiés, aux frais de l'employeur.

Pour rejoindre le PAE en toute confidentialité :

**1 800-363-2030**



Pour plus d'informations sur les deux programmes, nous vous invitons à consulter le site Internet du SEPB au [www.selh.qc.ca](http://www.selh.qc.ca) et de cliquer sur l'onglet Dossiers et Services aux enseignants.

# Ma plus belle histoire 2022-2023

---

## Le concours

Ce concours, pensé à la base pour mieux faire connaître la formation générale des adultes, contribue, année après année, à raccrocher des jeunes et des adultes au système scolaire ou à les garder sur les bancs d'école, grâce à des enseignantes et enseignants passionnés. Ce projet contribue à éduquer et à instruire les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Organisé en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec, le concours Ma plus belle histoire s'adresse à tous les élèves de la formation générale des adultes inscrits dans un centre sur le territoire de la FSE. Ils sont invités à rédiger un texte sur un sujet qui les inspire particulièrement.

Tous les services d'enseignement participent au concours, y compris la francisation et l'alphabétisation. Après un processus de sélection rigoureux, le concours culmine avec la publication d'un recueil contenant les 50 meilleurs textes reçus. Tous les participants du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets seront publiés dans un recueil régional.

Le concours devient parfois un événement marquant dans le parcours scolaire d'une personne, voire dans sa vie. Au fil des ans, de nombreux élèves sur le point de décrocher du système scolaire ou ayant des problèmes liés à leur estime d'eux-mêmes ont participé à ce concours. Ces élèves, gagnants ou non, ont vécu une victoire personnelle gratifiante. Une victoire qui fait du bien. Certains ont lu leur texte à l'occasion d'événements publics locaux, créé un blogue ou décidé de publier. Pour d'autres, la victoire, c'est d'avoir poursuivi leurs études à un autre niveau, ou d'avoir simplement terminé leurs cours.

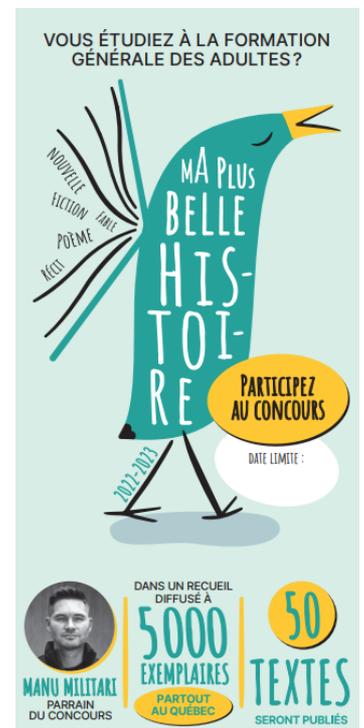
## Un outil de valorisation

À la fois un exutoire, un tremplin et un outil pédagogique puissant, le populaire concours d'écriture de la FSE est d'abord et avant tout un important outil de valorisation.

Il contribue notamment à valoriser les raccrocheurs et les autres élèves au parcours scolaire difficile, en leur donnant un défi à leur hauteur et une chance unique de réussir.

Outil de valorisation, aussi, pour tous ces enseignants et ces enseignantes qui épaulent quotidiennement ces adultes, jeunes et moins jeunes, dans leur quête d'une seconde chance et d'une nouvelle vie.

Plus important encore, Ma plus belle histoire valorise la lecture, l'écriture, l'effort et la persévérance scolaire.



# Règles d'encadrement des stagiaires 2022-2023

Vous aurez un ou une stagiaire à l'hiver 2023? Il est toujours possible de reporter des jours de compensation pour l'automne 2023. Vous devez remplir un formulaire « FORMS » pour informer le service des ressources humaines de la compensation choisie avant le 19 mai 2023.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les règles d'encadrement des stagiaires 2022-2023 sur le site Internet du SEPB (CSQ), en sélectionnant Comité local de stages dans la section Comités.

## STAGE HIVER 2023

En temps (3 jours)	En rémunération (750 \$)	En temps et en rémunération
<p>Les <b>3</b> jours de congé devront être utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avant le 30 juin 2023</li></ul> <p><b>Nombre de jours de congé reportés à l'automne 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ils devront être utilisés <b>au plus tard le 24 novembre 2023</b></li></ul>	<p>Réception du montant de 750 \$ :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avant la semaine de relâche (<b>remplir le formulaire avant le 3 février 2023</b>)</li><li>• Avant la fin de l'année scolaire</li></ul>	<p>En temps :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les jours de congés devront être utilisés <b>avant le 30 juin 2023</b></li></ul> <p>En rémunération selon le nombre de jours choisis.</p> <p>Réception du montant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avant la semaine de relâche (<b>remplir le formulaire avant le 3 février 2023</b>)</li><li>• Avant la fin de l'année scolaire</li></ul> <p>Nombre de jours reportés à l'automne 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ils devront être utilisés <b>au plus tard le 24 novembre 2023</b></li></ul>
<p>Remplir le formulaire « FORMS » <b><u>AVANT LE 19 MAI 2023</u></b></p>		